## Question avec demande de réponse écrite E-4707/2010 à la Commission Article 117 du règlement Jeanine Hennis-Plasschaert (ALDE)

Objet: Licence "Multi Pilot": I

L'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) a publié en juin 2008 de nouvelles propositions de régulation (NPA) à propos de la «mise en œuvre de règles concernant les licences de pilote» ((NPA) 2008-17A et 2008-17B). La partie FCL, sous-partie E, établit les exigences relatives à la délivrance de la licence MPL («Multi-crew pilot licence»). L'annexe 5 détaille les exigences concernant le «cours intégré de formation MPL». De précédentes tentatives visant à faire état de ce problème à l'AESA n'ont donné aucun résultat.

Les parties de l'annexe 1 de l'OACI qui concernent la formation MPL n'obligent en aucun cas les organismes de formation au pilotage (FTO) à prendre des dispositions spécifiques avec une compagnie aérienne.

- 1. Si l'annexe 1 de l'OACI ne recommande pas l'application d'une telle exigence par les États, pourquoi l'AESA l'exige-t-elle?
- 2. L'AESA s'attend-elle à ce que les compagnies aériennes participent volontiers aux dispositions de la MPL avec les FTO? Si tel est le cas,
- 3. Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi en Europe à ce jour, à part quelques exceptions? Bien que l'amendement 7 du JAR-FCL («Joint Aviation Requirements-Flight Crew Licensing») soit utilisé comme base pour la partie FCL de l'AESA, il y a suffisamment de différences et d'ajouts. L'AESA a donc la possibilité d'apporter des modifications et des améliorations.
- 4. Pourquoi cette possibilité a-t-elle été refusée par rapport à la question de la MPL?
- 5. Pourquoi la situation financière des FTO représente-t-elle un risque pour la qualité des cours de la MPL, mais pas pour la qualité des cours de l'ATPL («airline transport pilot licence»)?
- 6. Comment l'AESA est-elle arrivée à la conclusion que ce risque financier pouvait être éliminé en impliquant des compagnies aériennes (qui sont aussi des organisations commerciales et qui sont parfois confrontées à des problèmes financiers)?

820606.FR PE 444.550